

Règlement de fonctionnement Ludothèque – Prêt individuel

Article 1 – Présentation

La ludothèque est un espace de jeu proposé **aux résidents de Lamballe Terre & Mer** :

- **Soit sur un site fixe à Lamballe. Elle accueille uniquement les enfants de moins de 12 ans accompagnés d'une personne majeure.**
- **Soit en itinérance dans des salles adaptées, mises à disposition. Elle est ouverte à tout public.**

Les professionnels sont à la disposition des usagers pour les accompagner dans le choix des jeux ou dans la manière de l'utiliser avec l'enfant.

- ⇒ Le jeu sur place est gratuit.
- ⇒ L'emprunt de jeux est possible en prenant un abonnement.

Article 2 – Conditions d'utilisation des jeux

Pour garantir de bonnes conditions de jeu sur place, la capacité d'accueil est limitée à 30 personnes (adultes-enfants) simultanément.

- **Les enfants de moins de 12 ans restent, en toute occasion, sous la responsabilité de l'adulte utilisateur qui encadre l'activité.**

Il est demandé à chacun de ranger les jeux après utilisation, en vérifiant qu'ils sont complets. Les enfants ayant des âges différents, certains jouets peuvent présenter des risques pour les plus jeunes. A chacun de rester vigilant. De plus, la ludothèque n'est pas un espace adapté à la prise des repas.

Tout jeu cassé et présentant de ce fait un risque d'accident ne doit pas rester à la portée de l'enfant. Il est important de signaler aux professionnels tout jeu abîmé.

Lamballe Terre & Mer décline toute responsabilité en cas de non-respect du règlement intérieur.

Article 3 – Modalités de prêt

L'abonnement est annuel et de date à date.

La ludothèque itinérante accueille sans limite d'âge.

La ludothèque du site de Lamballe accueille les enfants jusqu'à la fin de l'abonnement souscrit avant le **12^{ème} anniversaire** .

■ **Les familles bénéficiaires des minima sociaux peuvent bénéficier d'un abonnement gratuit sur présentation d'un justificatif (RSA,...)**

L'abonné doit présenter sa carte à chaque emprunt et restitution de jeu.

- ⇒ Possibilité d'emprunt : 5 jeux en fonction du stock disponible
- ⇒ La durée du prêt est de 3 semaines maximum
- ⇒ Le jeu est vérifié avant et après l'emprunt.

Tout jeu est rendu en bon état et propre (ne pas utiliser de produit susceptible de détériorer le jeu).

■ **Sur le site de Lamballe, possibilité d'emprunt d'une malle pour l'anniversaire de votre enfant (-12 ans) dans la limite de 4 jeux (dont 3 grands jeux en bois maximum). Ce prêt a une durée limitée à 72h (prêt et retour sur rendez-vous).**

Article 4 - Pénalités

- Tout retard est facturé selon une grille de tarif, validé par le Conseil Communautaire.
- Toute pièce manquante est facturée selon le tarif en vigueur.
- Le jeu cassé, perdu ou inutilisable est remplacé par le même jeu.

A défaut, il est demandé à l'emprunteur :

- ⇒ Soit le paiement du jeu ou de la pièce de remplacement commandé par la ludothèque
- ⇒ Soit une participation tenant compte de la vétusté annuelle : valeur d'achat du jeu avec un abattement de 20% par année de mise en service

La participation ne saurait être inférieure à 20% de la valeur d'achat.

Article 5 – Clauses particulières

- **L'emprunt de grands jeux en bois (maximum 3 à la fois) est soumis à une caution.**
- **Une copie de la fiche d'emprunt est remise aux utilisateurs. Elle précise l'état du jeu, l'engagement de l'emprunteur et les conditions de restitution de la caution.**
- **La durée du prêt pour ces jeux est de 72h (prêt et retour sur rendez-vous)**

Article 6 – Maintenance

La maintenance des jeux est assurée par Lamballe Terre & Mer, toute anomalie constatée par les utilisateurs doit être signalée aux professionnels de la ludothèque.

Article 7 – Prêt des livres et revues

Les revues et les ouvrages pédagogiques du fonds de livres petite enfance sont accessibles aux adhérents de la Ludothèque de Lamballe.

- L'emprunt est soumis aux mêmes conditions que les jeux de la ludothèque.

Article 8 – Droit d'accès

Au moment de l'adhésion, afin de permettre un suivi du prêt des jeux, il sera demandé à l'emprunteur : son nom, prénom, ainsi que ceux des enfants bénéficiant des jeux, adresse, numéro de téléphone et adresse mail. Une carte et un numéro emprunteur lui sera attribué. Ces données seront traitées par le service Ludothèque de la Lamballe Terre & Mer. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service informatique de Lamballe Terre & Mer : droitacc@lamballe-terre-mer.bzh

Article 9 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent règlement.

Loïc Cauret

Président de Lamballe Terre & Mer

Tarifs 2017/2018

(Délibération du 25 Avril 2017)

Tarifs annuels – 2017/2018	
Abonnement annuel de date à date résidents de LAMBALLE TERRE & MER	
<i>Par famille</i>	20 euros
<i>Par famille bénéficiaire des minima sociaux</i>	Gratuit sur justificatif (Attestation RSA...)
<i>Assistants maternels et intervenants à domicile</i>	18 euros
Super Abonnement annuel de date à date Emprunt possible sur les 2 ludothèques	
<i>Par Adhérent</i>	25 euros
Abonnement découverte sur 3 mois (dans le cadre des ateliers – animation petite enfance)	
<i>Par famille</i>	5 euros
Pénalités	
<i>Pièces manquantes</i>	1 euro par pièce
<i>Retard</i>	1 euro par semaine
EMPRUNT DE GRANDS JEUX *	
<i>Caution</i> <i>*réservé aux personnes abonnées</i>	200 euros